

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°41-2019-09-005

LOIR-ET-CHER

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

DDFIP DE LOIR-ET-CHER

41-2019-09-05-004 - Arrêté fermeture ponctuelle trésorerie de Mondoubleau les vendredis (1 page) Page 3

DDFIP DE LOIR-ET-CHER

41-2019-09-05-004

Arrêté fermeture ponctuelle trésorerie de Mondoubleau les vendredis

Arrêté fermeture ponctuelle trésorerie de Mondoubleau les vendredis



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LOIR-ET-CHER

10 rue Louis Bodin CS 50001 41000 BLOIS

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de Loir-et-Cher;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher;

ARRÊTE:

Article 1er:

La trésorerie de Mondoubleau sera fermée

- les vendredis 6, 13, 20 et 27 septembre 2019,
- les vendredis 4, 11, 18 et 25 octobre 2019,
- les vendredis 8, 15, 22 et 29 novembre 2019,
- les vendredis 6, 13, 20 et 27 décembre 2019.

Article 2:

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Blois le 5 septembre 2019

Par délégation du Préfet,

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-

Cher

Alain CHAPON

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS